



FEP
Octobre 2020

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Catégorie 3

Des pistes...mais rien n'est acquis ! Et l'impatience gagne !

Une délégation Fep-CFDT a été reçue le 6 octobre par le conseiller du ministre, M. Michel Lévêque... Parmi les points évoqués, le dossier brûlant de la catégorie 3...

Les réponses du ministère :

Sur le **plan de requalification**, la situation n'a pas bougé, un **accord avec le ministère du Budget doit être trouvé**. Malgré le retard pris, **le plan ne serait pas remis en cause**. Même si les **textes n'étaient pas publiés avant la fin 2020**, la requalification aurait bien lieu avec un **calendrier modifié s'étalant sur deux ans** (2021 et 2022) pour trois cohortes de candidats (2020, 2021 et 2022).

Pour **aligner les grilles de rémunération de la catégorie 3** sur les grilles des ACEN, le ministère entend **amender le Code Rural**. Mais pour que la mesure apparaisse dans la **loi de finances 2021**, la modification doit être adoptée **avant la fin de l'année**. La consultation des organisations syndicales pourrait démarrer après promulgation de la loi pour définir les modalités d'application.

Malgré la volonté du ministère, ces mesures ne peuvent toujours pas s'appliquer !

La Fep réaffirme son attachement aux deux plans : requalification des agents et revalorisation des salaires. Mesures qui profiteront aussi aux enseignants de cat. 2 et 4.

La Fep-CFDT interviendra partout où elle le peut en faveur de leur mise en œuvre rapide.

**Avec la Fep-CFDT,
Agir, ne pas subir !**